

Québec, le 20 avril 2016

Madame Josiane Jauniaux, présidente
Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP)

Objet : Appui / Rémunération des internats en psychologie

Madame,

La Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM) vous offre son appui relativement à vos revendications reliées à la rémunération des internats en psychologie. Notre organisation regroupe 37 associations qui œuvrent à travers la province à offrir des services de soutien aux membres de l'entourage d'une personne atteinte de troubles mentaux. Annuellement, nos membres répondent à plus de 60 000 demandes d'aide (interventions psychosociales, activités de formation et d'information, groupes d'entraide et mesures de répit-dépannage).

Dans un contexte où il faut unir nos forces et nos expertises, notre fédération considère que l'apport des psychologues aux soins de santé mentale est indispensable. À cet égard, nous nous sommes ralliés au Collectif d'accès à la psychothérapie afin de réclamer du gouvernement un accroissement et une plus grande accessibilité aux services professionnels des psychologues. Vos démarches envers le gouvernement pour obtenir une rémunération des internats en psychologie vont également dans ce sens.

Dans le même ordre d'idées, le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 met l'accent sur le rétablissement des personnes atteintes de maladie mentale et la reconnaissance des membres de leur entourage comme clients, accompagnateurs et partenaires dans l'organisation des services. Les orientations ministérielles mettent l'emphase sur les soins de collaboration et la reconnaissance de l'expertise des différents acteurs.

Nous sommes à même de constater que l'accès à des services de psychothérapie pour les personnes qui ont des troubles mentaux pourrait favoriser leur rétablissement et, de plus, dans une perspective de complémentarité de services avec ceux offerts par les groupes membres de la FFAPAMM, pourrait servir les membres de l'entourage.

Le Québec dispose d'un bassin de doctorants en psychologie qui, de toute évidence, détiennent une expertise et une autonomie professionnelle élevée. La non-rémunération en internat de ces jeunes professionnels fait en sorte d'entretenir la compétition entre les secteurs public et privé et ce, au détriment de notre population. C'est pourquoi la FFAPAMM demande au gouvernement provincial d'entendre et d'être réceptif aux revendications portées par la FIDEP.

Espérant que vous obtiendrez gain de cause, veuillez agréer, Madame Jauniaux, mes salutations distinguées.



Hélène Fradet, directrice générale